



Know your Rights
Droit de citoyenneté

Index

INTRODUCTION.....	04
CE QUE JE TROUVE DANS CE GUIDE.....	04
A PROPOS DE NOUS.....	05
FAQ.....	06
1 Comment devenir un citoyen italien?	
2 Qu'est-ce que la naturalisation?	
3 La loi italienne prévoit-elle la possibilité d'acquérir la nationalité par la naissance (ius soli)?	
4 Quelle est la procédure à suivre pour demander la nationalité italienne?	
5 Quels documents joindre à la demande de naturalisation?	
6 Que veut-on dire par résidence légale?	
7 Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier d'une résidence légale selon le droit italien?	
8 Est-il possible de déménager du territoire italien?	
9 Quelles sont les conditions pour acquérir la nationalité italienne pour les étrangers nés en Italie?	
10 Que se passe-t-il si un étranger né en Italie n'exprime pas la volonté d'acquérir la nationalité italienne avant l'âge de 19 ans?	
11 Quelle est la condition de connaissance de la langue italienne et comment peut-elle être attestée?	
12 Quel est le montant de la taxe à payer pour la demande de nationalité?	
13 Quelle est la condition de revenu fixée par l'administration pour les demandes de nationalité par résidence ? En quoi consiste le principe de la solidarité familiale?	
14 Le contrat de cohabitation permet-il de joindre les revenus du conjoint à la demande?	
15 Quelle est la condition de l'acquisition de la nationalité italienne pour les enfants mineurs d'un étranger naturalisé?	
16 Les enfants mineurs des personnes naturalisées peuvent-ils être exonérés de cette condition de cohabitation ?	
17 A partir de quel moment les mineurs peuvent-ils acquérir la nationalité?	

- 18 Les mineurs peuvent-ils présenter une demande de nationalité?
- 19 Les étrangers majeurs qui ont été adoptés par un citoyen italien peuvent-ils devenir citoyens italiens?
- 20 La loi prévoit-elle des règles privilégiées pour les personnes souffrant d'un handicap?
- 21 Le certificat de casier judiciaire traduit et légalisé du pays d'origine doit-il toujours être présenté avec la demande de nationalité?
- 22 Quel est le délai prévu par la loi pour définir la procédure administrative liée à la demande de nationalité?
- 23 Que se passe-t-il si les conditions de revenu, de résidence légale ou de cohabitation ne sont pas remplies après le délai légal de conclusion de la procédure?
- 24 Quelle est la différence entre préavis de rejet et le rejet?
- 25 Pourquoi le préavis de rejet et les remarques sont-elles importantes?
- 26 Que faire si ma demande de naturalisation est rejetée?
- 27 La nationalité sportive existe-t-elle? À quoi se réfère-t-on lorsqu'on parle d'athlètes qui deviennent des citoyens italiens?
- 28 Comment la demande de naturalisation change-t-elle pour les ressortissants du Royaume-Uni après le Brexit?
- 29 Qu'est-ce que le serment et qu'implique le fait de ne pas prêter serment?
- 30 La loi italienne reconnaît-elle la double nationalité?

ANECDOTES	19
GLOSSAIRE	21
AUTEURS	24

INTRODUCTION

L'acquisition de la nationalité italienne est établie par la [loi n° 91 du 5 février 1992](#). Une loi qui va bientôt avoir trente ans, caractérisée par de nombreux changements d'époque. Il s'agit d'une loi anachronique en raison de l'approche de base qui, déjà dans le passé, lui avait valu la définition de "loi retardée", donc, née déjà vieille. Une loi donc incapable, à l'heure actuelle, d'accompagner les 858 mille élèves avec des passeports étrangers qui grandissent dans les écoles italiennes et les 1,78 millions de mineurs sans nationalité italienne inscrits dans les registres municipaux. Des enfants de l'Italie d'aujourd'hui à qui nous devons la révision de la loi sur la nationalité italienne, en commençant par offrir aux mineurs qui ont grandi en Italie plus de possibilités d'acquérir la nationalité et, pour tous les étrangers, une procédure comportant moins d'obstacles et qui s'achève dans des délais plus raisonnables que les délais actuels.

Mais dans l'attente d'une réforme à la hauteur du présent et de l'avenir du pays, nous avons écouté la demande pressante de ces Italiens privés d'un outil d'auto-défense, avec des conseils utiles sur la manière de faire face au long et tortueux processus administratif de reconnaissance de la nationalité italienne.

CE QUE JE TROUVE DANS CE GUIDE

Ce guide contient des FAQ, c'est-à-dire des réponses aux questions les plus fréquemment posées, sur la procédure d'obtention de la nationalité italienne, en se focalisant sur des points spécifiques (par exemple, les conditions de revenu, la résidence légale, la cohabitation) qui, statistiquement, représentent les plus grands obstacles à l'obtention de la nationalité. Une attention particulière est accordée aux mineurs et à l'acquisition de la nationalité par naturalisation. Il existe également une FAQ pour comprendre la signification de certaines mesures de l'Administration (par exemple, la différence entre un préavis de rejet et un ordre de rejet) afin de fournir des outils d'auto-défense dans les différentes étapes de la procédure. Enfin, des encadrés présentent des cas pratiques qui, nous l'espérons, aideront les lecteurs à mieux comprendre les FAQ.

Ce guide a été réalisé par l'avocat Gennaro Santoro, le docteur Martina Avigliano et la journaliste Paula Baudet Vivanco. Nous tenons à remercier l'avocate Giulia Crescini et les militants du mouvement "Italiani Senza Cittadinanza" pour leur collaboration.

Pour plus de renseignements, voir [Les fiches sur l'illégitimité constitutionnelle de la loi sur la citoyenneté](#). Si, après avoir lu ce guide, vous avez encore des doutes, vous pouvez écrire un e-mail à legal@cild.eu et info@italianisenzacittadinanza.org.

A PROPOS DE NOUS

CILD Née en 2014, la Coalition Italienne pour les Libertés et les Droits civils (CILD) est un réseau de 41 organisations de la société civile qui mène des actions de advocacy, des campagnes publiques et des actions juridiques sur la question des droits et libertés civils. Les domaines thématiques traités par le CILD sont l'égalité et l'inclusion, l'immigration et l'asile, la démocratie et l'État de droit, les droits numériques et la santé: www.cild.eu.

Le CILD a également fondé et gère le site web Open Migration: www.openmigration.org.

“Italiani Senza Cittadinanza” est un mouvement fondé en 2016 par des filles et fils d'immigrés, qui ont grandi en Italie, pour soutenir dans les rues une réforme de la loi pour l'acquisition de la nationalité italienne (L. 91/92), pour dialoguer directement avec les institutions et sortir de l'invisibilité en proposant un récit de leurs propres parcours systématiquement entravés par les lois. Le mouvement est intervenu à plusieurs reprises lors d'auditions organisées au Parlement sur la discrimination à l'égard des “Italiens non reconnus” et fait partie de l'Observatoire national “pour l'intégration des étudiants étrangers et l'interculture” du Ministère de l'Education. www.italianisenzacittadinanza.org.
www.facebook.com/italianisenzacittadinanza.

Refugee.Info Italie est une initiative lancée en Italie par International Rescue Committee (IRC) en 2018, et fait partie de Signpost au niveau mondial. Refugee.Info (RI) est un service d'information communautaire et multilingue destiné aux migrants et réfugiés en Italie. Grâce aux canaux de diffusion numériques et à une approche de pair à pair, RI fournit des informations opportunes, pratiques et précises, dans le but de redonner aux communautés le pouvoir de prendre des décisions en connaissance de cause sur leur vie et leur avenir. www.refugee.info/italy
www.facebook.com/Refugee.Info.Italy

FAQ

1 Comment devenir un citoyen italien?

La nationalité italienne peut être acquise par naissance (iure sanguinis et, exceptionnellement, ius soli), par extension (mariage, union civile, reconnaissance ou déclaration judiciaire de filiation, adoption d'un mineur), par bénéfice de la loi (étrangers ou apatrides dont un parent ou un parent au deuxième degré en ligne droite était italien de naissance et étrangers qui sont nés en Italie et y ont résidé de manière continue jusqu'à leur majorité), par naturalisation (étrangers qui résident légalement depuis au moins 10 ans ou une autre période prévue par la loi, étrangers qui ont rendu des services éminents à l'Italie ou en cas d'intérêt exceptionnel de l'État).

L'octroi et l'acquisition de la nationalité italienne sont régis par la [loi n° 91 de 1992](#), le [décret présidentiel n° 572/1993](#) et le [décret présidentiel n° 362/1994](#).

2 Qu'est-ce que la naturalisation?

La naturalisation est l'octroi de la nationalité d'un État à un étranger après vérification de l'existence des conditions prévues par la loi.

En Italie, la naturalisation peut intervenir après la présentation d'une demande de nationalité par résidence et dans les autres cas énumérés au deuxième paragraphe de [l'article 9 de la loi](#).

3 La loi italienne prévoit-elle la possibilité d'acquérir la nationalité par la naissance (ius soli)?

Oui, mais contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, seulement dans des cas exceptionnels. La loi prévoit que sont considérés comme citoyens italiens ceux qui sont nés sur le territoire de la République si leurs deux parents sont apatrides ou inconnus, et s'ils ne peuvent pas suivre la nationalité de leurs parents selon la loi de l'État d'origine. Par conséquent, le critère territorial (ius soli) est valable exclusivement pour ceux qui, pour des raisons exceptionnelles, ne peuvent obtenir une autre citoyenneté par filiation. Les personnes nées en Italie à un âge précoce sont exclues et ne peuvent obtenir la citoyenneté que selon les règles générales indiquées dans la Faq 1.

4 Quelle est la procédure à suivre pour demander la nationalité italienne?

La demande de nationalité italienne est présentée par voie électronique sur le site web du Ministère de l'Intérieur. Elle est soumise par le biais du [SPID \(Sistema Pubblico di Identità Digitale](#) - Système public d'identité numérique) ou en s'inscrivant sur le portail. Vous pouvez vérifier le statut de votre demande en vous connectant à votre espace personnel.

Ceux qui ont déjà présenté une demande de citoyenneté, avant le 31 septembre 2021, doivent associer le SPID à leur demande par le biais d'une procédure informatique.

Les communications, les documents complémentaires et toute demande de renseignement doivent être envoyés à l'adresse électronique comunicazione.cittadinanza@pecdlci.it. En plus, il est possible d'interagir avec le Ministère de l'Intérieur à travers "IO APP". La même application vous permet de consulter immédiatement l'état de votre dossier.

La [circulaire n° 3250 du 12/05/2021](#) précise également que:

- La présentation de la demande par le biais de SPID, et l'association de SPID à la demande déjà présentée, permettent d'éliminer l'étape procédurale pour l'identification du demandeur et pour le contrôle de la documentation dans les préfectures;
- L'adresse électronique déclarée sur le portail au moment du dépôt de la demande constitue un domicile élu ([article 47 du code civil](#));
- Les communications concernant les préavis de non admissibilité ou de rejet de la demande, les notifications des mesures définitives d'octroi et les réponses aux demandes d'accès aux documents de la procédure seront fournies exclusivement par le canal informatique qui permet la notification numérique des décisions.

5 Quels documents joindre à la demande de naturalisation?

En cas de demande de naturalisation, les documents suivants sont requis : pièce d'identité, acte de naissance du pays d'origine traduit et légalisé, extrait de casier judiciaire du pays d'origine traduit et légalisé, documents relatifs à la condition linguistique, ainsi qu'une auto-certification relative à la résidence, à la situation des revenus et à l'absence de charges en cours et de casier judiciaire. Toute fausse déclaration est punie par la loi selon les règles du Code pénal.

La demande doit être accompagnée du bulletin de versement de la taxe de 250,00 € exigée par la loi et du détail du timbre fiscal de 16,00 €.

Les demandeurs de la nationalité italienne doivent conserver tous les documents joints à la demande de citoyenneté jusqu'à la fin de la procédure et les montrer à l'autorité compétente au besoin.

6 Que veut-on dire par résidence légale?

Le citoyen étranger réside légalement sur le territoire de l'État italien s'il remplit les conditions et les exigences prévues par les règles d'entrée et de séjour ([art. 43 du code civil](#)).

Pour que la demande de nationalité italienne soit acceptée, la résidence légale – requise dans les différentes hypothèses régies par l'art. 9 (naturalisation), l'art. 5 (nationalité par mariage) et l'art. 4 (élection pour les personnes nées en Italie à leur majorité) – doit être ininterrompue et actuelle jusqu'au moment du serment. Le règlement exécutif de la loi sur la nationalité définit la résidence légale de manière restrictive, considérant comme suffisant non seulement le respect des règles d'entrée et de séjour, mais aussi l'existence d'une continuité d'enregistrement ([art. 1 DPR 572/1993](#)), qui peut être prouvée par le certificat historique de résidence. Par conséquent, il est fréquent d'avoir des rejets ou des décrets d'inadmissibilité de la demande de nationalité même pour ceux qui ont une interruption d'enregistrement de quelques mois. Dans ces cas, il est conseillé de consulter un avocat et, en tout cas, nous suggérons de fournir des preuves à l'administration de la résidence légale même pendant les périodes d'interruption de l'enregistrement (par exemple, en produisant des bulletins scolaires, des dossiers médicaux, des fiches de paie, etc.) avant la conclusion de la procédure.

Pour plus de détails, voir [l'encadré](#) et le chapitre 1.2 de l'[ebook](#).

7 Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de la résidence légale selon le droit italien?

La loi italienne prévoit des termes différents selon les diverses hypothèses et impose que la résidence légale soit ininterrompue et actuelle jusqu'à la prestation de serment. La nationalité par mariage s'acquiert après deux ans de résidence légale en Italie et après trois ans de mariage à l'étranger. Ces délais sont réduits de moitié en présence d'enfants ([art. 5 L. 91/1992](#)).

Dans la loi sur la réglementation des unions civiles entre personnes de même sexe, afin d'assurer la protection des droits et le respect des obligations découlant de l'union civile elle-même, il est prévu que les dispositions se référant au mariage et aux conjoints, en toute règle, s'appliquent également à chacune des parties de l'union civile ([art. 1, c. 20. L. 76/2016](#)).

La naturalisation par résidence peut être demandée ([art. 9, par. 1, loi 91/1992](#)):

- Après 10 ans de résidence légale pour les étrangers;
- Après 4 ans de résidence légale pour les citoyens de l'UE;

- Après 5 ans de résidence légale à partir de l'adoption dans le cas d'un étranger majeur adopté par un citoyen italien;
- Après 5 ans de résidence légale pour les apatrides et les réfugiés;
- Après 3 ans de résidence légale pour les étrangers dont les parents ou les ascendants au deuxième degré en ligne droite sont citoyens italiens par naissance, ou pour les étrangers nés en Italie;
- Après 7 ans de résidence légale dans le cas d'un étranger qui était affilié à un citoyen italien avant l'entrée en vigueur de la loi 184/1983 (art. 21 loi 91/1992).

La durée de cinq ans de résidence légale prévue pour l'hypothèse d'un adulte adopté est également applicable, afin d'éviter toute discrimination, aux enfants majeurs légitimes d'un citoyen italien naturalisé. Dans ce cas, les cinq années de résidence légale doivent être comptées à partir de la date de la naturalisation du parent. Cette hypothèse n'est applicable que si elle est plus favorable qu'une autre hypothèse prévue par la législation.

8 Est-il possible de déménager du territoire italien?

Oui, les déplacements hors du territoire national, que ce soit vers le pays d'origine ou vers d'autres pays, pour des raisons d'études, de travail, d'assistance à la famille d'origine ou de traitement médical, ne portent pas préjudice à l'acceptation de la demande de nationalité, à condition que l'étranger ait maintenu en Italie sa résidence légale et le centre de ses relations familiales et sociales.

Les périodes d'absence doivent être prouvées par une documentation appropriée à joindre à la demande ([circulaire n. 60.1 du 05/01/2007](#)).

9 Quelles sont les conditions d'acquisition la nationalité italienne pour les étrangers nés en Italie?

Les étrangers nés en Italie peuvent acquérir la nationalité italienne s'ils ont résidé légalement et sans interruption jusqu'à l'âge de la majorité. Toutes les informations concernant la résidence peuvent être demandées à la municipalité de résidence, qui délivre le certificat historique de résidence.

La commune de résidence, dans les six mois précédant l'âge de dix-huit ans, doit informer l'intéressé que, dans un délai d'un an à compter de sa majorité, il peut présenter une déclaration de sa volonté d'acquérir la nationalité. Si la commune

de résidence ne fournit pas ces informations, le jeune adulte peut formaliser sa demande même après l'âge de 19 ans ([article 33 de la loi 98/2013](#)).

Avec la même loi que nous venons de citer, il a été précisé que l'inscription tardive à l'état civil par le parent ou d'autres manquements de la part des parents ou de l'administration (comme l'absence de résidence des parents au moment de la naissance, l'irrégularité des parents à la naissance, le manque d'inscription pendant plusieurs années) ne sont pas imputables à l'étranger né en Italie, qui peut prouver la possession des conditions requises avec tout autre document approprié (par exemple, certificats de vaccination, certificats médicaux, certificats scolaires, etc.).

Ils sont autorisés à quitter le territoire italien pour des raisons d'études, de famille ou de travail, à prouver par une documentation appropriée à joindre à la demande.

Il n'est pas nécessaire de remplir la condition de revenu ni la condition du casier judiciaire.

La décision finale sur la procédure (acceptation ou rejet) doit être communiquée par écrit.

Si la demande est rejetée, il est possible de contester la décision devant la Cour Civile.

10 Que se passe-t-il si un étranger né en Italie n'exprime pas la volonté d'acquérir la nationalité italienne à l'âge de 19 ans?

L'étranger qui est né en Italie et y a résidé de manière ininterrompue jusqu'à l'âge de 18 ans et qui, ayant été informé par la commune de résidence, n'a pas demandé la nationalité italienne avant l'âge de 19 ans, peut en tout cas demander la nationalité italienne par résidence ([art. 9 de la loi 91/1992](#)).

L'hypothèse de référence dans ce cas est celle identifiée par la lettre a) de l'art. 9, qui prévoit la résidence légale d'au moins trois ans comme condition pour demander la citoyenneté italienne. Dans ce cas, contrairement à la demande présentée avant l'âge de 19 ans, il est nécessaire que les conditions de revenu et la condition du casier judiciaire soient également remplies.

11 Quelle est la condition de connaissance de la langue italienne et comment peut-elle être attestée?

L'article [9.1 L. 91/1992](#) a introduit la connaissance de la langue italienne à un niveau égal ou supérieur au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) parmi les conditions d'octroi de la nationalité par mariage et par résidence.

Les documents qui attestent la condition de connaissance de la langue italienne doivent être joints à la demande de nationalité italienne.

La connaissance de la langue doit être attestée par la possession d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement public ou paritaire reconnu par le MIUR ou, à défaut, par la présentation d'un certificat approprié délivré par un organisme de certification reconnu par le MIUR (Université pour étrangers de Perugia, Université pour étrangers de Siena, Université de Roma Tre, Société Dante Alighieri ou par le réseau national et international d'institutions et d'organismes à consulter sur les sites Internet des ministères et organismes susmentionnés).

Les personnes qui ont signé l'accord d'intégration et les titulaires d'un permis de séjour de longue durée de l'UE sont exemptés de cette condition. Lors de la présentation de la demande, ils doivent fournir, respectivement, les détails de la signature de l'accord et le permis de séjour valide.

12 Quel est le montant de la taxe à payer pour la demande de nationalité?

Pour l'élection, l'acquisition, la ré acquisition, la renonciation et la concession de la nationalité italienne, il est nécessaire de payer une taxe de 250,00 € ([art. 9-bis L. 91/1992](#)).

Une copie du paiement doit être jointe lors de la présentation de la demande.

13 Quelle est la condition de revenu fixée par l'administration pour les demandes de nationalité par résidence ? En quoi consiste le principe de la solidarité familiale?

L'administration a établi comme condition de revenu pour pouvoir acquérir la nationalité italienne celle prévue par la loi pour l'exemption de participation aux dépenses sanitaires nationales (loi 8/1990). Cette condition est égale à 8 263,00 € pour l'individu ; dans le cas d'un conjoint à charge, elle est égale à 11 362,00 € ; pour chaque personne à charge supplémentaire, il faut ajouter 516,00 €.

Dans le cas où le demandeur seul n'est pas en mesure de remplir cette condition, sur la base du principe de solidarité familiale, il est possible d'évaluer les revenus des membres de la famille, cohabitant avec le demandeur, qui contribuent à son entretien.

A partir de 2019, pour l'évaluation des revenus des membres de la famille cohabitants, la déclaration de prise en charge du membre de la famille cohabitant doit également être jointe à la demande.

Au-delà du conjoint et des enfants, les descendants des enfants, les parents, les gendres et les belles-filles, les beaux-pères et les belles-mères, les frères et les sœurs, les grands-parents et les grands-mères peuvent également être considérés comme des personnes à charge, à condition qu'ils vivent ensemble. La condition à remplir est celle de la vie commune. La vérification des revenus, d'une part, a un but d'intérêt public général, d'autre part, elle a pour but de vérifier l'existence, chez le demandeur, de moyens pouvant assurer l'autosuffisance économique et le respect des obligations de solidarité (pour plus de détails, voir [Faq 14](#) et chapitre 3.2 [ebook](#)).

Si le demandeur de la nationalité italienne est membre d'un ordre religieux, la déclaration de prise en charge est faite par l'ordre religieux lui-même. Les préfectures et consulats compétents vérifient la permanence des conditions (résidence légale, condition de revenus et absence de précédents pénaux) avant la notification du décret d'octroi de la nationalité, qui est reçu à la fin de toute la procédure administrative. La condition de revenu (ainsi que la condition pénale et celle relative à la résidence légale) doit persister jusqu'à la définition de la demande. Cependant, il est illégitime d'exiger que les conditions soient maintenues au-delà du délai de conclusion de la procédure (voir [Faq 22](#) et [23](#)).

14 Le contrat de cohabitation permet-il de joindre les revenus du conjoint à la demande?

Oui. Le contrat de cohabitation est le moyen par lequel les sujets d'une union de fait peuvent régler les rapports patrimoniaux relatifs à la vie commune ([art. 1, c. 50, L. 76/2016](#)).

Lors de l'examen des demandes de nationalité, le revenu du conjoint ne peut être considéré comme utile aux fins de l'enquête que si un contrat de vie commune a été signé et joint à la demande de nationalité.

Pour plus de détails, voir [Faq 22](#), [Faq 23](#) et [la boîte](#).

15 Quelle est la condition de l'acquisition de la nationalité italienne pour les enfants mineurs d'un étranger naturalisé?

Les enfants mineurs d'une personne qui acquiert ou réacquiert la nationalité italienne obtiennent la nationalité italienne s'ils vivent ensemble ([art. 14 L. 91/1992](#)).

La vie commune doit être stable, effective et documentée ([article 12 du décret présidentiel 572/1993](#)).

Pour plus de détails, voir [Faq 16](#) et [la boîte](#).

16 Les enfants mineurs des personnes naturalisées peuvent-ils être exonérés de cette condition de cohabitation?

Non, l'Administration considère la condition de vie commune du mineur avec le parent naturalisé comme une condition essentielle ([art. 12 du décret présidentiel 572/1993](#)) pour l'acquisition de la nationalité italienne aux termes de l'[art. 14 de la loi 91/1992](#) (voir [FAQ n° 15](#) et [17](#)).

A ce jour, la législation ne prend en compte ni les cas où les parents de l'enfant sont séparés, ni les cas où une garde partagée ou une pension alimentaire est établie, ni les cas de prise en charge effective des enfants. Cependant, cette lecture restrictive ne semble pas être légitime.

Pour plus de détails, voir [la boîte](#) et le chapitre 1 [ebook](#).

17 A partir de quel moment les mineurs peuvent-ils acquérir la nationalité?

La loi prévoit que les enfants mineurs de personnes naturalisées obtiennent la nationalité italienne s'ils vivent avec un parent qui a acquis la nationalité italienne.

Les enfants nés sur le territoire de la République de personnes apatrides ou inconnues, ou lorsqu'ils ne peuvent pas suivre la nationalité de leurs parents selon les normes de l'État d'appartenance, sont citoyens italiens.

Les mineurs reconnus ou légalement déclarés comme enfants d'un citoyen italien sont citoyens italiens dès la naissance. De même, les bénéficiaires d'un droit légalement reconnu à une pension alimentaire de la part d'un citoyen italien sont également des citoyens, dans le cas où la maternité ou la paternité ne peut être déclarée.

Les mineurs adoptés par un citoyen italien sont des citoyens italiens.

18 Les mineurs peuvent-ils présenter une demande de nationalité?

Contrairement à d'autres pays de l'UE, notre système juridique ne prévoit pas la possibilité pour les mineurs de présenter une demande de nationalité italienne en personne.

Toutefois, sur la base d'une interprétation à orientation constitutionnelle, les parents, s'ils remplissent les conditions requises, devraient être autorisés à présenter une demande de nationalité au nom et pour le compte de leurs enfants lorsque, par exemple, l'intérêt à acquérir la nationalité ne concerne que les enfants mineurs et non les parents.

Pour plus de détails, voir le chapitre 3 de l'[ebook](#).

19 Les étrangers majeurs qui ont été adoptés par un citoyen italien peuvent-ils devenir citoyens italiens?

Oui, un étranger majeur adopté par un citoyen italien peut déclarer sa volonté de devenir citoyen italien après cinq ans de résidence légale en Italie à partir de l'adoption ([art. 9, par. 1, l. c.](#), [loi 91/1992](#)).

Il doit satisfaire les conditions de revenu, du casier judiciaire, d'intégration et de connaissance de la langue italienne.

20 La loi prévoit-elle des règles privilégiées pour les personnes souffrant d'un handicap?

Non, la loi ne dit rien sur les personnes handicapées.

La Cour Constitutionnelle, dans [son arrêt n° 258 de 2017](#), a jugé inconstitutionnel l'[article 10 de la loi 91/1992](#), dans la mesure où il ne prévoit pas l'exemption du serment de la personne incapable de le satisfaire en raison d'une condition d'invalidité grave et établie.

En plus, l'administration ne prend pas en compte les allocations d'invalidité permanente (totale ou partielle) et les allocations mensuelles dues aux invalides civils, aux sourds-muets et aux aveugles civils, car elles ne font pas partie des catégories de revenus identifiées par le TUIR ([décret présidentiel 917/1986](#)).

Récemment, le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio a prévu la possibilité d'utiliser également les revenus des pensions d'invalidité pour contribuer à la formation du revenu, en indiquant également que l'administration doit considérer que le critère du revenu ne peut pas être appliqué de la même manière " par rapport aux sujets qui ne sont pas dans les mêmes conditions et qui ne sont donc pas comparables " et qu'une interprétation différente " serait en contradiction irrémédiable avec les articles 2 et 3 de la Constitution, ainsi qu'avec la législation de l'UE et supranationale " ([TAR Lazio sentence n° 7846 de 2020](#)).

Pour plus d'informations, voir le chapitre 3 [ebook](#).

21 Le certificat de casier judiciaire du pays d'origine traduit et légalisé doit-il toujours être présenté avec la demande de nationalité italienne?

Non, le certificat de casier judiciaire du pays d'origine doit être joint à la demande de nationalité italienne uniquement si la première entrée en Italie a eu lieu après l'âge de 14 ans. La législation italienne, en effet, ne reconnaît pas la pénalisation des mineurs de 14 ans ([art. 98 du code pénal](#)).

22 Quel est le délai prévu par la loi pour définir la procédure administrative liée à la demande de nationalité?

La nationalité est expressément identifiée par le Législateur comme l'une des matières pour lesquelles le silence de l'Administration ne vaut pas consentement; par conséquent, une intervention explicite est nécessaire pour la conclusion de la procédure administrative.

L'[article 9-ter de la loi 91/1992](#) fixe la date limite pour la définition des procédures d'acquisition et d'octroi de la nationalité italienne.

À ce jour, avec la dernière révision effectuée par l'[art. 4, c. 6, du décret-loi 130/2020](#), le délai pour la définition des procédures d'attribution et d'acquisition de la nationalité italienne, par mariage et par naturalisation (articles 5 et 9 de la loi 91/1992), est fixé à 24 mois extensibles jusqu'à 36 mois pour les demandes présentées à partir de la date d'entrée en vigueur de la loi de conversion du décret-loi (20 décembre 2020).

Pour les demandes présentées avant cette date et après le 5 octobre 2018 (entrée en vigueur de l'[article 14, c. 2, décret-loi 113/2018](#), dit décret Salvini), la durée est de 48 mois, tandis que pour les demandes présentées avant le 5 octobre 2018, la durée est de 24 mois. Le fait de prévoir des délais différents en fonction de la date d'ouverture de la procédure se révèle irrationnel et donc illégal.

Pour plus de détails, voir le chapitre 1.6 et 2 [ebook](#).

23 Que se passe-t-il si les conditions de revenu, de résidence légale ou de cohabitation ne sont pas remplies après le délai légal de conclusion de la procédure?

La loi prévoit que les conditions pour obtenir la nationalité soient toujours en vigueur jusqu'à la prestation de serment, sans tenir compte des retards de l'administration dans la définition de la procédure. Une interprétation à orientation constitutionnelle (articles 3 et 97 de la Constitution) suggère que l'existence des conditions requises devrait demeurer jusqu'à la date limite de conclusion de la procédure (voir [Faq 22](#)) pour l'adoption de la mesure de reconnaissance de la nationalité. Si donc, après l'expiration du délai légal, la condition de revenu n'est plus remplie, ou bien il y a une interruption de l'enregistrement civil (mais il en va de même pour d'autres conditions, comme la cohabitation ou le mariage, selon l'hypothèse) et que l'Administration envoie un préavis de rejet pour ce motif, il convient de rappeler, avec des écritures défensives, qu'il est illégal d'exiger le maintien des conditions au-delà du délai légal de conclusion de la procédure.

Pour plus de détails, voir le chapitre 1.3 [ebook](#).

24 Quelle est la différence entre préavis de rejet et le rejet?

La demande de nationalité italienne est une démarche distincte.

Dans le cas d'une demande émanant de l'une des parties, si au cours de l'examen préliminaire l'Administration identifie des éléments qui font obstacle à l'acceptation de la demande, elle doit en informer le demandeur à travers un préavis de rejet.

Dans les dix jours, ou dans un délai différent indiqué dans le préavis, à compter de la réception de la communication, les demandeurs de la nationalité italienne ont la possibilité de répondre en fournissant des observations écrites, éventuellement accompagnées de documents, afin de démontrer à l'administration qu'ils remplissent toutes les conditions nécessaires pour obtenir la nationalité.

Si l'Administration n'accepte pas les observations présentées, elle en indiquera les raisons dans la mesure finale, qui dans le cas des demandes de nationalité est le décret de rejet ([art. 10-bis L. 241/1990](#)).

25 Pourquoi le préavis de rejet et les remarques sont-elles importantes?

Le préavis de rejet est l'acte par lequel l'administration informe le demandeur des raisons du rejet de la demande et de la possibilité de répondre en soumettant par écrit, dans un délai de dix jours, ou dans un délai différent indiqué dans le préavis, à compter de la réception du préavis de rejet, ses remarques, y compris les documents. Cette procédure est l'expression des principes de publicité et de transparence et du droit d'intervention à la base de l'action administrative. Il encourage la participation de l'individu à la procédure administrative.

Par le biais des remarques, le demandeur peut (et doit) communiquer et expliquer ses propres raisons afin d'éliminer les éléments identifiés par l'Administration comme un obstacle à l'acceptation de la demande et, par conséquent, de faire en sorte qu'elle soit acceptée.

26 Que faire si ma demande de naturalisation est rejetée?

Si la demande de nationalité est rejetée, il est toujours possible de faire appel de la décision devant le juge compétent ou le Président de la République.

Contre le décret de rejet de la demande de nationalité par naturalisation, il est possible de faire appel devant le TAR ou devant le président de la République dans les 60 et 120 jours à compter de la notification du décret lui-même.

Le TAR est compétent pour les actions d'annulation et de condamnation.

Contre le décret de rejet des demandes de mariage, ou d'élection après l'âge de 18 ans pour les personnes nées en Italie, il est possible de faire appel au juge ordinaire.

Par contre, il est possible de faire appel au juge administratif contre des mesures qui impliquent l'exercice du pouvoir discrétionnaire de l'Administration pour évaluer l'existence de raisons inhérentes à la sécurité de la République.

Il est également possible de faire appel contre le silence de l'administration en cas de non-respect du délai de la procédure.

Dans le cas d'une demande de mariage, il est possible de présenter à nouveau la demande après cinq ans à compter de la délivrance de la décision de rejet ([article 8 de la loi 91/1992](#)).

En cas de demande de séjour, il est possible de présenter à nouveau la demande après un an à compter de la décision de rejet ([art. 5 DPR 572/1993](#)).

27 La nationalité sportive existe-t-elle? À quoi se réfère-t-on lorsqu'on parle d'athlètes qui deviennent des citoyens italiens?

Non, la nationalité sportive n'existe pas.

Lorsque nous parlons d'athlètes qui acquièrent la nationalité italienne, nous faisons allusion aux personnes qui sont identifiées par l'État comme bénéficiaires de la nationalité en raison d'un intérêt exceptionnel de l'État lui-même ([art. 9, c. 2, loi 91/1992](#)). Cet intérêt se retrouve, par exemple, dans la participation des équipes nationales aux compétitions internationales (par exemple, les Jeux Olympiques).

28 Comment la demande de nationalité change-t-elle pour les ressortissants du Royaume-Uni après le Brexit?

Après la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, à compter du 1er janvier 2020, les citoyens britanniques sont devenus des citoyens d'un pays tiers.

Toutefois, les citoyens britanniques qui se sont installés en Italie avant le 1er janvier 2021 peuvent demander la nationalité italienne par naturalisation en prouvant l'existence de la condition de résidence légale.

29 Qu'est-ce que le serment et qu'implique le fait de ne pas prêter serment?

Le serment est l'acte par lequel une personne confirme sa volonté de devenir un citoyen italien.

Le serment doit être prêté dans les six mois à compter de la notification du décret d'attribution de la nationalité italienne ([art. 10 L. 91/1992](#)).

L'acquisition de la nationalité italienne est effective à partir du jour suivant celui de la prestation de serment.

En cas d'échec de la prestation de serment, le demandeur de nationalité italienne a la possibilité de réclamer, en motivant sa démarche, la réadmission au serment. L'administration évalue la demande de manière discrétionnaire.

La Cour constitutionnelle, avec la sentence n° 258 de 2017, a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de l'article 10 de la loi 91/1992, dans la partie où il ne prévoit pas l'exemption du serment de la personne incapable (voir [Faq 20](#)).

30 La loi italienne reconnaît-elle la double nationalité?

Oui, le système juridique italien, conformément aux lois des pays d'origine des étrangers qui demandent la nationalité italienne, ou aux stipulations des accords bilatéraux, reconnaît l'institution de la double nationalité.

ANECDOTES

Les histoires suivantes sont inspirées par des histoires vraies d'Italiens non reconnus qui n'ont pas obtenu la nationalité pour des raisons insoutenables. Dans certains de ces cas, le CILD a décidé de prendre en charge les frais de justice.

#Residence

M. est arrivée en Italie à l'âge de deux ans avec sa famille, qui l'a inscrite dans une école primaire internationale, puis dans des écoles publiques italiennes jusqu'à ce qu'elle choisisse l'université La Sapienza et la faculté de philosophie. Sa ville a toujours été Rome, où elle a vécu jusqu'à l'âge de 30 ans, même lorsqu'elle a commencé à travailler pour des associations et des entreprises de toutes sortes, en tant qu'hôtesse ou secrétaire. Ses parents obtiennent la nationalité alors qu'elle avait plus de 18 ans. Elle a donc dû faire sa demande seule, en présentant tous les documents nécessaires. Mais en 2021, elle est informée que sa demande a été rejetée après 5 ans d'attente car elle a été effacée du registre du bureau de l'état civil pendant quelques mois en 2018. *M. a prouvé (avec des fiches de paie, un contrat de location, etc.) qu'elle avait vécu à Rome même pendant les mois d'annulation, mais l'administration a rejeté la demande. De plus, si sa demande avait été traitée dans le délai légal (2 ans, puisqu'elle l'avait présentée en 2014), la suppression auprès du bureau de l'état civil n'aurait pas eu lieu. M. a fait appel auprès du TAR et rêve de devenir citoyenne italienne afin de pouvoir participer aux concours publics, comme ses amis.*

#Retard

La mère de S. est bengalaise et a ouvert un magasin de fruits après avoir été abandonnée par son mari après quelques années en Italie. Elle n'a pas baissé les bras, a reconstruit sa vie dans un pays où elle est arrivée à l'âge adulte et a aussi trouvé un nouveau compagnon. Elle a foi dans l'avenir, raison pour laquelle, en 2017, elle demande la nationalité alors que S. est encore mineure, soit 15 ans. Mais lorsque, quatre ans plus tard, sa mère prête enfin le serment de nationalité, elle est la seule à devenir italienne et à célébrer la liberté du titre de séjour ; car entre-temps, S. est devenu majeur et la voie de la nationalité automatique n'est plus valable pour lui. *Si le dossier de sa mère avait été résolu dans le délai légal maximum d'examen, S. aurait encore été mineur et aurait donc eu le droit de devenir automatiquement citoyen avec sa mère cohabitante.*

#Cohabitation

Les tout jeunes A. et B. sont nés en Italie tandis que leur jeune frère J. est né en Norvège, tous trois ont grandi dans des villes italiennes. Ils sont les enfants d'une femme érythréenne qui est venue en Italie en tant que demandeuse d'asile et a obtenu un titre de séjour en tant que réfugiée. Après la séparation de leurs parents, les trois garçons vivent uniquement avec leur mère et ne cohabitent plus avec leur père. Lorsque le père a obtenu la nationalité italienne, les trois frères ne sont pas devenus citoyens italiens malgré leur âge mineur en raison de l'absence de cohabitation avec le parent naturalisé. La municipalité où vivent les mineurs, en effet, n'a pas reconnu la nationalité italienne aux mineurs parce qu'ils ne vivaient pas avec leur père. Néanmoins, il en a la garde partagée, contribue à leur entretien et leur rend régulièrement visite, cultivant ainsi une relation intense. *Cette vision semble anachronique dans une situation familiale très répandue où la garde et l'entretien persistent même lorsque les membres de la famille ne vivent pas dans la même maison.*

#Revenu

I. est en Italie depuis l'âge de 6 ans où elle est arrivée grâce au regroupement familial après avoir quitté le Maroc. À l'âge adulte, elle s'est inscrite à la faculté de droit de l'université où elle vit parce qu'elle veut devenir avocate et lutter contre l'injustice et la discrimination dont elle a été victime ou témoin au fil des ans. Consciente des difficultés qu'elle peut continuer à rencontrer si elle n'est pas reconnue comme italienne par la loi, elle demande la nationalité en 2015, mais en 2019, alors qu'elle est à la préfecture, on lui annonce que sa demande a été rejetée. La raison du rejet est le revenu, jugé insuffisant pour une seule année et un critère jugé prioritaire par rapport, par exemple, à son long parcours dans les écoles italiennes puis à l'université où elle s'était concentrée, comme ses camarades, sur les études. Pourtant, I. avait prouvé un revenu suffisant au cours des trois années précédant la demande et des deux années suivantes (donc de 2012 à 2017) ; ce n'est que la troisième année (2018) suivant le dépôt de la demande que la famille n'a pas prouvé un revenu suffisant, puis de nouveau atteint en 2019, au moment où elle a reçu le décret de rejet. *Pour I., il est désolant de penser que si elle s'était attachée, immédiatement après le lycée, à trouver un emploi et à gagner ce qu'il fallait pour devenir italienne, elle aurait eu plus de chances de réaliser son rêve de devenir avocate et de se construire un avenir meilleur que la génération de ses parents.*

GLOSSAIRE

Explication en langage simple des termes juridiques utilisés dans ce guide.

ACCORDS BILATÉRAUX

Accords entre deux États pour régler une question donnée.

PENSION ALIMENTAIRE (droit à la pension alimentaire)

Mesure d'assistance consistant à verser une allocation périodique aux proches dans le besoin, généralement aux enfants ou aux ex-conjoints après la séparation.

APATRIDE

Personne sans nationalité parce qu'aucun État ne la reconnaît comme son propre citoyen.

APOSTILLE

Annotation apposée sur l'original d'un certificat (généralement avec un cachet) délivré par les autorités compétentes du pays concerné, par une autorité identifiée par la loi de ratification de la [Convention de La Haye de 1961](#).

ASCENDANT

La personne dont vous descendez en ligne directe (parents, grands-parents, arrière-grands-parents, arrière-arrière-grands-parents, etc.).

DÉCRET DE REJET

Rejet écrit de la demande de nationalité avec les raisons justifiant le refus et le délai pour faire appel à la décision devant un juge.

DESCENDANT

Celui qui descend en ligne directe d'un parent.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

Examen de la demande de nationalité par l'administration avant de décider d'accorder ou non la nationalité avec une décision écrite finale.

EXEMPTION (Par exemple, la prestation de serment)

Libération d'une obligation pour des raisons justifiées.

FILIATION

Lien juridique de parenté entre les parents et les enfants.

ILLÉGITIMITÉ CONSTITUTIONNELLE

Cela se produit lorsqu'une loi est partiellement ou entièrement en contradiction avec une règle de la Constitution.

APPEL À UNE DISPOSITION

Recours qui permet au demandeur de la nationalité qui a reçu un décret de rejet de faire appel à cette décision devant un juge.

INTERPRÉTATION ORIENTÉE VERS LA CONSTITUTION

Interprétation de la loi de sorte à respecter les principes supérieurs contenus dans la Constitution.

IURE SANGUINIS

Le droit du sang, indique la possibilité d'acquérir la nationalité de ses parents.

IUS SOLI

Le droit du sol, indique la possibilité d'acquérir la nationalité d'un pays par la naissance dans ce pays indépendamment de la nationalité des parents.

LÉGALISATION

Certification de la qualité juridique par le fonctionnaire qui a signé le document (acte, copie et extrait) et de l'authenticité de la signature elle-même.

LÉGISLATION DE L'UE ET LE DROIT SUPRANATIONAL

Ensemble des lois édictées par l'Union européenne et par le droit international (Traités, Conventions, etc.).

NOTIFICATION

Communication officielle d'une décision de l'Autorité (par exemple, préavis de rejet ou décret de rejet) à partir de laquelle la connaissance juridique de la décision est acquise.

POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DE L'ADMINISTRATION

Faculté de l'administration de décider avec un large pouvoir de choix. Dans le cas d'une demande de nationalité par naturalisation, nous parlons d'un haut degré de pouvoir discrétionnaire de l'administration, puisque la nationalité par naturalisation est une concession de l'État, qui ne correspond pas à un droit du demandeur (comme dans le cas de la nationalité par mariage).

TAR (Tribunal administratif régional)

Autorité judiciaire qui décide des affaires liées aux intérêts légitimes des particuliers contre les actes de l'Administration compétente pour décider (par exemple, les affaires liées aux rejets de la nationalité) sont décidées par le TAR.

DATE LIMITE

Le délai prévu par la loi dans lequel l'Administration doit s'exprimer avec une décision qui conclut la procédure dans un sens favorable (par exemple, accorder la nationalité) ou défavorable (par exemple, rejeter la demande de nationalité).

AUTEURS

Gennaro Santoro

Avocat, conseiller juridique du CILD, directeur de l'association Antigone et expert en sociologie du droit à l'université de Roma Tre. Spécialisé en droit pénal, protection des droits de l'homme, droit des migrations. Il a édité pour le CILD les e-books [I profili di illegittimità costituzionale della legge sulla cittadinanza](#), [I profili di incostituzionalità del Decreto Salvini](#), [Genitori all'anagrafe e discriminazioni](#) (avec F. Delle Cese et E. Santoro), le dossier [Detenzione migrante ai tempi del Covid](#) (avec F. Delle Cese et P. Petrucco) et la collection [KNOW YOUR RIGHTS](#), dont ce guide fait partie.

Martina Avigliano

Docteur en droit, elle est spécialisée dans la protection des droits de l'homme, les réfugiés et les migrants, le droit de l'environnement. Collaborateur volontaire pour l'espace juridique du CILD. Conseiller juridique pour la nationalité. Précédemment stagiaire à l'Institut d'études juridiques internationales du CNR et assistante sociale à la Direction centrale des droits civils, de la nationalité et des minorités du ministère de l'Intérieur. Elle a participé pour le CILD à la rédaction du livre électronique [I profili di illegittimità costituzionale della legge sulla cittadinanza](#).

Paula Baudet Vivanco

Journaliste, il a travaillé à La Repubblica, écrit pour Internazionale, Terre di mezzo et Jacobin et a collaboré à IDOS, le dossier annuel sur l'immigration en Italie, et au rapport annuel « ItalianI nel mondo » de la Fondation Migrants. Il a participé à la rédaction de la Charte du code de déontologie de Rome et a fondé l'association homonyme au nom de la Federazione nazionale Stampa italiana. En 2016, il a fondé le mouvement « #ItalianiSenzaCittadinanza », qu'il représente depuis 2017 à l'Observatoire du ministère de l'Éducation pour l'interculture et l'inclusion des élèves d'origine étrangère.



Dans le texte, les termes au masculin sont utilisés pour simplifier le style et nous invitons tous ceux qui lisent et utilisent ce guide à le comprendre comme tel. Nous sommes tous convaincus que la personne doit toujours être considérée dans sa spécificité et sa particularité, y compris son genre.

Traduit par: 

Projet graphique: Andrea Colombo.

Image de la page de couverture: wayhomestudio/Freepik

Antigone Edizioni

Via della Dogana Vecchia, 5 - 00186, Roma (RM) - IT ISBN 9788898688357

Know your Rights

Droit de citoyenneté

Ce guide vise à fournir un outil d'autodéfense aux Italiens non reconnus, en leur donnant des conseils utiles sur la manière d'aborder la longue et tortueuse procédure administrative pour obtenir la nationalité italienne. Les FAQ se concentrent principalement sur les aspects (par exemple, les conditions de revenu, la résidence légale, la cohabitation) qui, statistiquement, représentent les plus grands obstacles à l'obtention de la nationalité. Une attention particulière est accordée aux mineurs et à l'acquisition de la nationalité par naturalisation. Dans l'attente d'une réforme organique de la loi sur la nationalité, nous avons voulu fournir un guide gratuit dans l'espoir et dans la conviction qu'il pourra être utile pour limiter les méfaits d'une loi anachronique et injuste.

produced by

